

La loi pouvoir d'achat, premier test pour la majorité

Prolongation de la remise carburant, nouvelle prime inflation... Le gouvernement compte présenter son plan en juillet. Mais parviendra-t-il à le faire adopter ?

Législatives **2022**

Repères

Où en est le projet de loi sur le pouvoir d'achat ?

Ce plan, destiné à aider les Français à faire face à l'inflation, devrait être présenté en conseil des ministres le 6 juillet et débattu à partir du 18 juillet. Il prévoit la prolongation de la remise de 18 centimes par litre de carburant jusqu'à fin 2022. Par ailleurs, une nouvelle prime inflation serait versée à la rentrée.

Le projet comprend également la revalorisation des retraites de base de 4 %. Des prestations sociales doivent également être augmentées. C'est aussi le cas du point d'indice des fonctionnaires, gelé depuis plusieurs années. Enfin, la redevance télé serait supprimée.

Quel serait le coût ?

Plus de dix milliards d'euros. La suppression de la redevance priverait par exemple l'État de trois milliards d'euros par an. Il faut y ajouter cinq milliards pour la prolongation du bouclier tarifaire en matière de gaz. Et un à deux milliards pour chaque majoration de 1 % du point d'indice des fonctionnaires. Quant à la remise sur le carburant, son coût est déjà estimé entre trois et quatre milliards jusqu'à fin juillet. Un montant qu'il faudra compléter pour le mois d'août.

Ces dépenses sont-elles financées ?

Non. D'où la préparation de deux textes : la loi pouvoir d'achat proprement dite et un projet de loi de finances rectificative (PLFR). Il s'agit d'une révision du budget 2022, destinée à introduire des dépenses nouvelles. Rap-



Une nouvelle prime inflation est prévue.

PHOTO : ARCHIVES THOMAS BREGARDIS, OUEST-FRANCE

pelons que le budget, voté chaque année à l'automne, est le moment clé de la vie parlementaire. « Il traduit les priorités économiques de la majorité », souligne François Ecalle, spécialiste des finances publiques, président de Fipeco. Il est assez rare que l'opposition le vote. »

Certes, un budget rectificatif revêt une dimension symbolique moindre. Néanmoins, ce PLFR est crucial, vu les montants engagés. Et les Macronistes d'Ensemble ! ne sont pas assurés de le faire adopter, faute de majorité absolue. Pas sûr que Nupes et le RN, qui prônent des mesures plus radicales (blocage des prix, baisse de la TVA...), se retrou-

vent dans ces propositions. À moins qu'ils n'en votent qu'une partie.

Et un accord global? « La seule coalition possible me paraît être entre Ensemble ! et une partie des Républicains », poursuit François Ecalle. Les programmes sont assez proches, à une réserve près. Depuis

cinq ans, LR reproche à Emmanuel Macron de dilapider l'argent public et réclame des économies. » Reste à savoir si le gouvernement est disposé à faire des concessions à LR. « Ce sera le premier test sur sa capacité à trouver une majorité. » Jacques SAYAGH.

Le retour

Jérôme Lavrilleux, au cœur de l'affaire Bygmalion, revient à l'Assemblée nationale comme collaborateur parlementaire, auprès d'un député Les Républicains du Rhône. Ancien directeur adjoint de la campagne de Nicolas Sarkozy, il avait révélé, en 2014, la fraude des comptes de cette campagne.

« Le processus politique se poursuit »

En cas de dissolution, la même configuration

Qualifié de « séisme » politique, l'absence de majorité présidentielle absolue parmi les députés ne devrait pas bouleverser la mise en place de la nouvelle Assemblée. « Pour que le processus s'interrompe, il faudrait qu'Emmanuel Macron dissolve l'Assemblée », confirme Camille Bedock, chercheuse au CNRS, notamment spécialiste des institutions. Or, l'hypothèse semble peu crédible. D'abord parce qu'en pareil cas, de nouvelles élections doivent être organisées entre vingt et quarante jours après la dissolution, soit en plein été. Ensuite, parce que « probablement, on se retrouverait immédiatement dans la même configuration ».

Un président ou une présidente de l'Assemblée nationale sera élu(e)

L'Assemblée nationale fera donc sa rentrée, mardi 28 juin. À cette occasion, les députés devront élire un nouveau président ou une nouvelle présidente. La séance ne devrait pas être sans nuages et les groupes d'opposition au gouvernement auront sans doute des candidats à proposer, mais les députés Ensemble ! pourraient quand même réussir à faire élire le leur. Ce groupe reste le plus nombreux et si aucun candidat n'obtient la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin (à bulletin secret), au troisième tour, la majorité relative suffit.

La Première ministre devant l'Assemblée

Le 5 juillet, Elisabeth Borne, dont la démission a été refusée, hier, par le président de la République, doit faire un discours de politique générale à l'Assemblée nationale. À l'issue, un vote de confiance peut-être sollicité. « Mais ça n'a rien d'obligatoire, pré-



Mardi 28 juin, sera élu le président de l'Assemblée nationale.

PHOTO : GÉRARD JULIEN, AFP

cise Camille Bedock. On peut avoir un gouvernement qui n'a pas une majorité claire à l'Assemblée, qui peut gouverner. »

La Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes) a annoncé qu'elle déposerait une motion de censure le 5 juillet. Elle vise à renverser le gouvernement mais pour être adoptée, elle doit être votée à la majorité absolue, soit par 289 députés. « C'est une chose de ne pas avoir de majorité pour, mais ça ne veut pas dire qu'il y aura une majorité contre », résume la chercheuse. Mais ça peut changer, prévient-elle, « si le gouvernement cherchait à forcer les choses sur la réforme des retraites par exemple ».

Dissolution inéluctable ?

Si dans l'immédiat, la dissolution semble inefficace et peu probable, à plus long terme, est-elle inéluctable ? « Inéluctable, je ne sais pas, répond Camille Bedock, mais à moins qu'il y ait un pacte pérenne avec LR - ce à quoi ne sont pas forcément prêts, ni LR ni Ensemble ! pour l'instant - je ne serais pas surprise qu'on ait une dissolution l'année prochaine, voire plus tôt si c'est vraiment bloqué. »

Céline BARDY.

E.Leclerc

LE MERCREDI 22 JUIN
SUR LES VINS ROSÉS (1)



Ticket E.Leclerc
34%
avec la Carte*

CAGNOTTEZ ENCORE+ AVEC LA CARTE E. LECLERC



(1) Offre non valable sur les sur les boissons aromatisées à base de vin, les vins effervescents et champagnes rosés, les produits Bernard Cordelier et François d'Aubigné. Sont exclus les produits en promotion au même moment. *Bon d'achat réservé aux porteurs de la Carte E.Leclerc, sur présentation en caisse de la Carte E.Leclerc et valable dès le lendemain de son obtention, cumulable sur la Carte E.Leclerc et utilisable sur tous les produits de l'ensemble des centres E.Leclerc participant au programme de fidélité. Les offres bénéficiant d'un Ticket E.Leclerc sont limitées à 15 produits par foyer par opération. Carte E.Leclerc 100 % gratuite et disponible immédiatement. Offre réservée à une consommation personnelle. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offre interdite à la revente. Pour connaître la liste des magasins participants, les dates et les modalités, appelez ALLO E.Leclerc ou N°Cristal 09 69 32 42 52 : Du lundi au samedi, de 8h30 à 19h sauf les jours fériés et de 8h30 à 18h les veilles de jours fériés.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.
LA LOI INTERDIT LA VENTE D'ALCOOL AUX MINEURS, DES CONTRÔLES SERONT RÉALISÉS EN CAISSES